



Commune de REMUZAT

Procès-verbal de séance du Conseil Municipal du 8 juillet 2022 à 19h00.

L'an deux mille vingt-deux, le 8 juillet à 19 heures 00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Olivier SALIN, Maire.

Étaient présents : Mmes Chantal AUBERY, Delphine VIGNES, et, MM. Éric BOLLARD, Bruno CUVELARD, Jean-Jacques DREVET, Loïc INIZAN, Thierry SERRE, Olivier SALIN.

Absents excusés : Bastien BOURGEAUD pouvoir à Jean-Jacques DREVET
Caroline PONS pouvoir à Bruno CUVELARD
Étienne LATIL pouvoir à Olivier SALIN

Delphine VIGNES arrive à 19H40

Date de la convocation du Conseil Municipal : 01/07/2022.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 11.

Quorum : 6

Secrétaire de séance : Thierry SERRE

Ordre du jour

- Validation du compte-rendu du Conseil Municipal du 15 avril 2022.
- Dispositif de recueil de titres d'identité
- Gardiennage église
- Publicité des actes
- Projet toilettes publiques
- Electrification berges de l'Oule
- Durée amortissement des investissements pratiqués par le SDED
- Voirie intérêt communautaire impasse des Frimousses
- Maison des Vautours : nouvelle demande de subvention + APS
- Point sur les travaux en cours
- Redevance occupation domaine public supérette
- Camping
- Point sur le personnel communal
- Questions diverses

1) Validation du compte-rendu du Conseil Municipal du 15 avril 2022

POUR : 10	CONTRE :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

2) Dispositif de recueil de titres d'identité

La mairie va « retrouver » la station de passeports et carte d'identité. (Dispositif de Recueil)

- Les opérations s'enchaînent....
 - Céline et Audrey ont reçu leur carte personnelle ANTS (l'Agence Nationale des Titres Sécurisés)
 - Céline a commencé à « refaire la place » Quelques aménagements et achats s'imposent ...
 - Céline et Audrey ont participé à une formation en visio jeudi 7 juillet. Une 2^{ème} formation suivra avec un intervenant ANTS sur place.
 - ORANGE doit faire la liaison de la ligne (du garage jusqu'au bureau) le 12 juillet
 - Puis l'ANTS installera le dispositif (à ce jour pas de date)
 - Création d'une adresse mail pour prises de rendez-vous

Delphine VIGNES arrive 19H40

- Convention COMEDEC (**COM**munication **E**lectronique des **Don**nées d'**Etat** **C**ivil)

Autoriser le maire à signer une convention entre le ministère de la Justice, la commune et l'Agence Nationale des Titres Sécurisés relative à l'adhésion de la commune aux échanges dématérialisés de données d'état civil.

La convention a pour objet de définir les modalités de traitement, par la commune, des demandes de vérification électronique d'état civil effectuées par les administrations, les collectivités territoriales, les caisses et les organismes gérant des régimes de protection sociale ainsi que les notaires.

POUR : 11	CONTRE :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

Création d'un poste d'adjoint administratif territorial à raison de 30 heures par semaine

En remplacement du poste à 26H

POUR : 11	CONTRE :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

3) gardiennage église

Un courrier de la Préfecture reçu le 13 mai, informe sur le montant de l'indemnité à appliquer pour le gardiennage des églises communales. Cette indemnité est fixée à 479.86 € pour un gardien résidant dans la commune. Le maire propose de reconduire cette indemnité de gardiennage de l'église communale de Rémuzat à Mme Béatrice GUILLIEN

POUR : 11	CONTRE :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

4) publicité des actes

Ordonnance et décret du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales.

Ces 2 nouveaux textes, sans réformer les principes habituels, apportent des modifications importantes en généralisant la publication sur Internet.

- **maintien des principes habituels pour l'entrée en vigueur** .Un acte (délibération ou arrêté) n'acquiert le caractère exécutoire que s'il est transmis au contrôle de légalité (pour les actes soumis à ce contrôle) et porté à la connaissance du ou des intéressés.
- **Généralisation de la publication sur Internet**. Pour être portés à la connaissance des intéressés, les actes réglementaires font désormais l'objet d'une publication sous forme électronique. Ils seront mis sur le site internet. La version électronique de ces actes devra comporter la mention du prénom, du nom, de la qualité de leur auteur ainsi que la date de mise en ligne de l'acte sur le site. Qui fera cela ?? caroline PONS

(Les communes ne possédant pas de site internet ont pu demander une dérogation avant le 1^{er} juillet, pour publier par affichage en mairie)

- **Le procès-verbal de séance, situation avant réforme**
Avant cette réforme, nous établissions 3 types de documents suite au conseil municipal :
 - 1) Le procès-verbal de séance, rédigé par le conseiller désigné secrétaire de séance et retrace le contenu des débats
 - 2) Le compte-rendu, établi par le maire et affiché afin d'informer des décisions prises et des conseillers présents
 - 3) La délibération, document juridique rendant la décision effective

Désormais, l'encadrement du procès-verbal est plus précis ; le compte-rendu de séance disparaît (du moins sous sa forme connue) ; les délibérations n'évoluent pas.

- **Le procès-verbal à compter du 1^{er} juillet devra contenir :**
 - Date et heure de la séance
 - Nom du président, des conseillers présents ou représentés et du secrétaire de séance
 - **Le quorum**

- **L'ordre du jour**
- **Les délibérations adoptées**
- Les demandes de scrutin particulier
- Le résultat des scrutins précisant, s'agissant des scrutins publics, le nom des votants et le sens de leur vote
- **La teneur des discussions.** Avec ce dernier point, chaque commune garde une marge de manœuvre concernant le degré de précision des échanges. Il peut être utile d'être relativement précis en la matière car, en cas de contestation d'une délibération et de contentieux, les mentions y figurant font foi jusqu'à « preuve du contraire »

Le procès-verbal est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le maire et le secrétaire de séance.

- **Publicité du procès-verbal.** Dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté, le procès-verbal est publié sous forme électronique et permanente sur le site internet et un exemplaire sur papier est mis à la disposition du public.
- **Information du public : affichage de la liste des délibérations.** Le compte-rendu qui était affiché est supprimé. A sa place, dans un délai d'une semaine, la liste des délibérations examinées par le conseil municipal est affichée et mise en ligne sur le site internet de la commune.
- **Registre des délibérations.** Il est légèrement impacté par la réforme. Les délibérations sont inscrites par ordre de date sur un registre coté et paraphé par le maire. Elles sont signées par le maire et le secrétaire de séance.
- Chaque **feuillet clôturant une séance** rappellera les numéros d'ordre des délibérations prises et comportera la liste des membres présents. Il sera signé par le maire et le secrétaire de séance.
- **La tenue des registres** est assurée sur papier
- **La durée de publication** des délibérations est de 2 mois

Prendre acte de ces nouvelles mesures

5) projet toilettes publiques

Bruno CUVELARD, qui a bien voulu (re) prendre en mains ce projet de toilettes publiques, a « ressorti » le dossier établi par Bernard BAILLY en 2011 place de la Roubine près de la maison familial des Lavandes.

Réunion de la commission d'embellissement le lundi 25 juillet

6) électrification berges de l'Oule et adduction eau potable

Bruno CUVELARD qui s'est chargé de ce dossier, a fait établir des devis pour l'électrification et l'alimentation en eau potable des petites « plages » des berges de l'Oule et du City Stade. Tranchée de 110 m

AUBERY TP: 5 587 € HT

VERDANT TP : 5 081 € HT

Prévoir une pompe de relevage pour 4 maisons (Lamercrierie, Bouton/Fiege, Maurin, Aubéry)

7) durée amortissement des investissements pratiqués par le SDED

L'éclairage public de la commune a fait l'objet d'un procès-verbal de mise à disposition au SDED (03/07/2018). Il n'est plus possible de comptabiliser l'investissement au compte 21 ou 23. Il faut utiliser les comptes 204. Les comptes 204 s'amortissent.

Il convient de délibérer pour fixer la durée d'amortissement des investissements pratiqués par le SDED pour le compte de la commune.

Durée maximale d'amortissement du compte 204 :

- 5 ans pour biens mobiliers, matériel et études
- 30 ans pour biens immobiliers et installations complexes

Choix : durée maximale

POUR : 11	CONTRE :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

Pour info cotisations à régler au SDED : investissement 17 271.52 € et fonctionnement 4 411.50 €

8) voirie d'intérêt communautaire impasse des Frimousses

Le 18 novembre 2021, le conseil avait décidé de demander l'intégration du chemin de la crèche dans la voirie d'intérêt communautaire. Pour ajouter ce chemin de 70m à la liste des voies d'intérêt communautaire pour l'exercice de la compétence voirie, il faut aussi lui donner un nom, un numéro et des limites.

Il est proposé de le nommer « impasse des Frimousses » et numéro « imp 1 »

Limites : de la RD 61 à l'entrée de la crèche.

POUR : 11	CONTRE :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

9) Maison des Vautours

- Accord de subvention du département (séance du 16 mai 2022) pour la maîtrise d'œuvre : **28 375€** (pour mémoire maîtrise d'œuvre = 56 750€ HT)
- Contrôle amiante réalisé

- Avant-Projet Sommaire

Les plans de l'avant-projet sommaire sont présentés par Bruno CUVELARD

Estimatif du maître d'œuvre : 370 500€ HT

Avec surélévation , volets bois, structure légère

POUR : 11	CONTRE :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

- Nouvelle demande de subvention auprès de la Région et du Département sur un montant de travaux estimé à 370 500€ HT

Chantal AUBERY a consacré beaucoup de temps et d'énergie ces 2 dernières semaines pour pouvoir présenter un dossier de demande de subvention à la Région et au Département.

La Région pourrait accorder une nouvelle subvention de 70 000 € (venant s'ajouter à la subvention de 60 000 € déjà attribuée dans le cadre du programme Parcs naturels régionaux)

Le Département pourrait « compléter » pour atteindre 80% de financements publics.
Le Conseil Départemental serait sollicité pour une aide d'un montant de 13 425€

POUR : 11 CONTRE : Abstentions :

Prochain rendez-vous le 22 juillet avec CCBDP, Vautours en Baronnie

10) Point sur les travaux en cours

➤ **Cabinet infirmier**

Les travaux sont terminés, reste le nettoyage. Les infirmiers sont impatients de rentrés dans les locaux.

Le maire rappelle que par délibération du 19-03-2021, le conseil municipal avait donné un accord de principe pour la réservation des locaux de l'ancienne trésorerie au cabinet infirmier.

Il convient :

- d'approuver la location du cabinet infirmier à Madame Cécile QUILICI, Monsieur Kevin VOLTUCCI et Monsieur Mathieu ALBRAND

- de fixer le montant du loyer : 500€/ mois charges comprises (eau, électricité, chauffage)

Le loyer sera révisé selon l'indice du coût de la construction du 1^{er} trimestre 2022 (dernier ICC paru le 23/06/22)

- autoriser le maire à signer le bail avec Madame Cécile QUILICI, Monsieur Kevin VOLTUCCI et Monsieur Mathieu ALBRAND

POUR : 11 CONTRE : Abstentions :

➤ **Cœur de village**

- ***Rue Saint-Joseph*** :100% voirie et réseaux. Encore quelques « finitions ». Un complément est à envisager à l'automne

- ***Rue Saint-Eloi*** : 100% voirie et réseaux. Le réseau pluvial sera inspecté

- ***Rue de la Moutardière*** : caniveaux en pavés prévus le 11 juillet, voirie béton semaine du 18 juillet.

Les jardinières seront recrées par coffrage.

- **Calade** : caniveaux en cours. Voirie béton prévu semaine du 18 juillet.

Arrêt en août. Reprise le 29 août par la rue des Bas Bourg

- **Carte communale** on avance...

11) Redevance occupation du domaine public Le Petit Nid de Rémuzat

Madame Helga KLINGS souhaite déposer une demande de déclaration préalable en vue d'installer une tonnelle devant son magasin sur le domaine public. Il n'existe pas de convention établie avec Mme Helga KLINGS. La délibération du conseil municipal du 4 mars 2022 mentionne la possibilité d'un tarif forfaitaire pour les commerces sédentaires.

Olivier SALIN propose un forfait de 120/an

POUR :	11	CONTRE :	Abstentions :
--------	----	----------	---------------

12) Camping

Modification des horaires d'ouverture en accord avec le personnel : 8 heures à 10 heures

13) point sur le personnel communal

- M Jérôme MOTTE a été recruté le 1^{er} juin pour le ménage de l'école, de la mairie et bibliothèque CDD.

Infos diverses :

- Subvention du Conseil Départemental pour le **micro tracteur** : 11 792€ (50%)
- Subvention du Conseil Départemental pour la **mise en conformité accès PMR** (garde-corps bâtiment mairie Benjamin TERNAT) 2 945€ (50%)
- Subvention du Conseil Départemental pour le **schéma directeur d'assainissement** : 16 500€ soit 30% de 55 000€ (attente d'une décision de l'Agence de l'Eau pour 50%)
- Intervention de l'entreprise CIAT (Compagnie Industrielle d'Application Thermique) pour diagnostic de la pompe à chaleur de la gendarmerie coût : 1 440 € TTC
- Réunion vendredi 1^{er} juillet pour le **chauffage de la gendarmerie**. Etaient présents M DUFOUR entreprise Tec2e, M Jacques LAPLACE maître d'œuvre, Bruno CUVELARD et Etienne LATIL. L'Adjudant-Chef LANDAIS, Commandant de la Brigade REMUZAT/LA MOTTE CHALANCON avait été convié mais n'est pas venu.

1) Bruno CUVELARD résume la réunion :

Après lecture et analyse du rapport d'intervention réalisé le 10/06/2022 par la STE CIAT.

Il a été décidé de refaire un forage plus profond pour capter l'eau de la nappe et non pas comme actuellement l'eau courante de la rivière.

Pour ce faire nous avons contacté, sur les conseils de Monsieur DUFOUR, l'entreprise SERGE GILLOUIN de CREST, qui est venu le 6/07/2022 9H à la gendarmerie en présence de E Latil.

Nous lui avons envoyé par mail les différents rapports de la société GEOSYNERGIE.

Nous attendons sa proposition pour le nouveau forage.

Dans le rapport de CIAT il était noté également qu'il serait bon de prévoir un passage en eau glycolée côté évaporateur. Cette préconisation n'a pas été retenue par la STE TEC2E et le BET LAPLACE.

Bruno CUVELARD reprend contact avec GEOSYNERGIE pour plus d'information sur la raison d'un forage à 5M ?? (environ) réalisé à la création du chantier PAC.

2) Réception des travaux LOT1 chauffage du marché « création d'une unité de production de chaleur par géothermie sur nappe aquifère »

- Signature du procès-verbal de levées de réserve par M LAPLACE et M DUFOUR. Pour mémoire, le procès-verbal de réception des travaux de 2019, signé par M GUILLION, avait été dressé sous réserve de pose d'un ventilo-convecteur. Le ventilo-convecteur a été posé en 2020, facturé récemment ...
 - Propositions du maître d'œuvre et décision du maître d'ouvrage relatives à la levée des réserves
-
- Problème égout Snack le Fauve. Hydrocurage réalisé le dimanche 29 mai par ARNAUD ASSAINISSEMENT coût 432€
Convocation de Terry LEDUC pour mise en place d'un bac à graisse obligatoire pour les restaurants

 - **Les platanes** ont été traités contre le tigre par l'entreprise spécialisée APEX de Villeneuve les Avignon (APEX traite les platanes de Nyons et Sainte-Jalle)
Coût 600 € TTC avec le produit de traitement

 - **Remerciements** à l'équipe Le Petit Rémuzatien et la nuit des églises
 - **Remerciements** pour le flyer du CAIRE
 - **Piscine les Lavandes**, baignade ouverte aux habitants de Rémuzat au tarif 2019.

- Intervention city-stade : mise à disposition d'un élévateur pour retendre les câbles qui supportent les filets de protection. Jérémie BOURGEAUD était déjà intervenu il y a un an. Nous sommes en attente de la facture pour ces 2 prestations. Les interventions devront être consignées dans le registre de sécurité du City Stade.

- Réfection arrêt de bus (cf Villeperdrix)

- Réunion Sécurité Vitesse Stationnement Village Date

- Voir pour un DZ (Drop Zone) si le territoire d'énergie ne participerait pas ?

- Éric BOLLARD évoque les tarifs du marché .Le Conseil prend la décision de prolonger la gratuité jusqu'au 31/12/2022

- Dates à retenir :

Jeudi 14 juillet vide grenier de 8h00 à 18h00, puis concours de pétanque à 17h00 + Bal des Sapeurs-Pompiers

Samedi 16 juillet 2022 UTMC interdiction circuler rue du Bourg et du Bas Bourg prévenir la pharmacie et le médecin

22 juillet 2022 don du sang école de 15 à 18H

12 octobre 2022 journée de sensibilisation à l'aménagement de son habitat pour améliorer son confort et son autonomie organisée par SOLIHA

Delphine VIGNES annonce son intention d'envoyer à la Préfecture sa démission de son poste de troisième adjointe. Elle restera conseillère municipale.

Délibérations adoptées :

- Dispositif de recueil de titres d'identité -convention avec l'ANTS et le ministère de la Justice délibération N°1

- Création d'un poste d'adjoint administratif territorial à raison de 30H hebdomadaires en remplacement du poste à 26H délibération N°2
- Gardiennage église délibération N°3
- Durée amortissement des investissements pratiqués par le SDED délibération N°4
- Voirie intérêt communautaire impasse des Frimousses délibération N° 5
- Maison des Vautours : APS délibération N°6 et nouvelle demande de subvention délibération N°7
- Location cabinet infirmier : tarif et bail délibération N°8
- Redevance occupation domaine public supérette délibération N°9

La séance est levée à 22 H48

Le secrétaire de séance
Thierry SERRE



Le Maire, Olivier GALIN.

